



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Déclaration de capitaux (Dalia) (Service en ligne)

Direction générale des douanes et droits indirects

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/declaration-de-capitaux-dalia>)

Vérfifié le 03 juin 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Douane : argent ou valeur transféré en France depuis l'étranger (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F801>)
- Douane : argent transféré de la France vers l'étranger (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F794>)
- Quelles sont les lois applicables lorsqu'on quitte les eaux françaises ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F842>)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0